

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

Membres en exercice : 11  
Membres présents : 10

Date de la convocation  
14/04/2026

**DEMANDE DE  
SUBVENTION  
AU TITRE  
DES AMENDES  
DE POLICE  
2026**

**TRAVAUX DE  
VOIRIE  
RUE DU BREUIL**

Délibération n°28-2026

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à 19 h, les membres du conseil municipal de la commune de Faye se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Etaient présents : Mmes Beaufort Karine, Colombier Dominique, Garnier Annette, Tichadou Paule, Turelier Séverine, Mrs Druais Joël, Lancelin Aurélien, Navarre Alexis, Rozycki André, Savoire Emmanuel,

Excusé/Pouvoir : M. Antoni Jean-Luc a donné pouvoir à Mme Colombier Dominique

Secrétaire de séance : M. Savoire Emmanuel

Madame le Maire présente au conseil municipal le dossier présentant le projet de travaux d'investissement de voirie rue du Breuil pour l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet présenté,
- DECIDE d'effectuer les travaux d'investissement de voirie rue du Breuil pour un montant estimatif de 98 992,43 € HT,
- Le financement sera assuré par les fonds libres de la commune,
- DECIDE d'exécuter ces travaux dès que possible,
- AUTORISE Madame le Maire à présenter une demande de subvention au titre des amendes de police 2026
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Pour copie conforme au registre**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

**Au registre sont les signatures**

Le secrétaire de séance,

Emmanuel SAVOIRE



Le Maire,

Annette GARNIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260427-28-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2026

Publication : 28/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

